

Annexe 6 bis

Déclaration à long terme du fournisseur concernant les produits ayant le caractère originaire à titre préférentiel

La déclaration du fournisseur, dont le texte figure ci-après, doit être établie compte tenu des notes figurant en bas de page. Il n'est toutefois pas nécessaire de reproduire ces notes.

DÉCLARATION

Je soussigné déclare que les marchandises décrites ci-après:

qui font l'objet d'envois réguliers à _____ sont originaires de FRANCE

et satisfont aux règles d'origine régissant les échanges préférentiels avec _____.

La présente déclaration vaut pour tous les envois ultérieurs de ces produits effectués de:

à _____

Je m'engage à informer *La Maison Lou Dumont* immédiatement si la présente déclaration n'est plus valable.

Je m'engage à fournir aux autorités douanières toutes preuves complémentaires qu'elles jugeront nécessaires.